

Récompenses de l'AVPU

Trophée Eco-propre

Dernièrement, la Ville de Montigny-lès-Metz a été récompensée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), avec une labellisation 1^{ère} étoile, valorisant son engagement pour améliorer durablement la propreté de ses espaces publics.

Propreté & développement durable, fils conducteurs

Ce trophée « Éco-propre » 1^{ère} étoile décerné à la Ville de Montigny-lès-Metz par l'AVPU souligne la volonté de la municipalité d'améliorer durablement la propreté de ses espaces publics.

En 2017, la Ville recevait également de l'AVPU un trophée récompensant sa campagne « Cap ou pas Cap ? », 1^{er} volet (2016).

- ↘ Ces récompenses représentent l'aboutissement du travail des agents du service propreté, et entrent en résonance avec les démarches entreprises par la Ville en faveur de la propreté et de l'environnement.
- ↘ Pour mémoire, sur le territoire montignien : 71 bornes Toutounets, 324 poubelles à disposition, et bientôt des cendriers de sol !

Le label « Eco-propre » de l'AVPU

Créé en 2016, il se décline en 5 étoiles et valorise, au fil de ces étoiles, les moyens mis en œuvre pour diminuer le niveau de salissure (équipements, médiation, sensibilisation, coercition, etc.) par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public.

Ces 5 étoiles fonctionnent comme des paliers progressifs, par lesquels les institutions doivent obligatoirement passer pour continuer leur ascension dans le label.

→ 1^{ère} étoile : s'évaluer et se faire analyser

Les villes obtiennent la première étoile en mettant en œuvre la méthodologie d'évaluation de l'AVPU : les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) pour identifier leurs points forts et leurs points faibles au regard des moyennes enregistrées par l'ensemble des collectivités.

Par cette démarche d'évaluation et d'acceptation d'une analyse critique, les villes labellisées participent à la création d'un référentiel national qui permet à chaque ville de savoir comment elle se situe par rapport à une moyenne nationale.

→ 2^e étoile : réagir avec un plan d'action

La deuxième étoile récompense les collectivités qui mettent en œuvre des plans d'action au regard de l'analyse des évaluations de l'année précédente.

→ 3e étoile : inscrire ses actions dans une logique de développement durable

La troisième étoile valorise les collectivités qui s'inscrivent dans une logique de développement durable dans un ou plusieurs domaines liés au nettoyage.

→ 4e étoile (en 2019) : elle incitera les collectivités à partager les évaluations et les plans d'action avec les habitants ou leurs représentants.

→ 5e étoile (en 2020) : elle sera obtenue à l'issue d'un processus d'évaluation indépendant qui aura permis d'enregistrer des résultats concrets en matière de niveau de propreté.

Lors de la cérémonie AVPU de 2018, 34 trophées ont été décernés au total, dont 7 pour la labellisation 1^{ère} étoile : Montigny-lès-Metz, Caudry, Dreux, Marseillan, Namur, Narbonne, et Villejuif.

En 2019, la Ville de Montigny-lès-Metz ambitionne d'obtenir la 2e étoile, au regard des actions qu'elle met en place pour éduquer les comportements citoyens à la propreté, ainsi que des initiatives prises par la municipalité pour préserver l'environnement et améliorer toujours, la qualité du cadre de vie montignien.

L'AVPU en quelques mots

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine a pour mission de définir et diffuser l'outil de mesure de la propreté urbaine : des grilles d'évaluation basées sur des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) comme la quantité de papiers / mégots / déjections canines / tags / dépôts sauvages... constatée chaque semaine. Ensuite, elle analyse les résultats des grilles communiqués par les villes adhérentes, et établit des statistiques pour un meilleur ciblage et une gestion optimale des actions propreté à entreprendre dans chaque ville.

L'objectif de l'AVPU est de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens.

À ce jour L'AVPU compte 112 adhérents dont de nombreuses métropoles qui représentent quelque 500 collectivités.

Contact presse

Carole RICHTER

03.87.55.74.25

carole.richter@montigny-les-metz.fr